COOP LOGIS

Création d’un lotissement d’habitations, secteur du Rocher, à Mayenne (53)

Demande d’examen au cas par cas / *Annexes*

5 mai 2026

DMEAU
9 Rue Charles Lindbergh
35 150 JANZE
02 99 47 65 63

FICHE SIGNALETIQUE

Maitre d'ouvrage / Porteur du projet

Raison sociale :	COOP LOGIS
Adresse :	22 rue Royallieu - CS 10929 53009 LAVAL Cedex
Téléphone :	02.43.49.49.15 - 06.07.11.21.32
Interlocuteur :	M. Ludovic PERDREAU – Monteur d'opération ludovic.perdreau@cooplogis.fr

Site du projet

Nom et localisation du projet	Création d'un lotissement d'habitations, secteur du Rocher, à Mayenne (53)
Parcelle cadastrale	Section ZS, numéro 5

Bureau d'études en charge de l'étude

Raison sociale :	DM EAU
Adresse :	ZA de La Chauvelière - 8, rue Charles Lindbergh - 35 150 JANZE
Téléphone :	02.99.47.65.63
Site internet :	http://www.dmeau.fr
Représentant :	Samuel MOREAU - Gérant s.moreau@dmeau.fr
Interlocuteurs en charge du dossier :	Julien MACQUET – Chargé d'études j.macquet@dmeau.fr

Références du rapport d'étude

Titre :	Demande d'examen au cas par cas relative au projet de création d'un lotissement d'habitations, à Mayenne (53)
Version	5 mai 2026 (V1)

I. ANNEXE 5 : PLAN DE MASSE DU PROJET

CONCEPTION D'UN NOUVEAU QUARTIER
COMMUNE DE MAYENNE (53)

LE ROCHER

18-11-2025 - 1/500

Coop Logis
Groupe ActionLogement

LOT PAYSAGE

Périmètre opération 6.4 ha

INFRASTRUCTURE / MOBILIER

A dessiner une fois plan calé:
- Clôtures aménageur
- Clôtures acquéreur
- Blocs rocher
- Gradins béton
- Escalier du chemin creux
- Bornes bois
- Bancs
- Barrières bois
- Bastaings bois
- Habillage coffrets

PLANTATIONS

- Arbres > Tiges et cépées ` forces (Chêne, Saule, Pin, ...)

A dessiner une fois plan calé:
- Haie aménageur
- Haie acquéreur
- Talus planté aménageur

- Massifs bocagers (comprend les haies boacgères)
- Massifs de vivaces et graminées
- Espaces engazonnés (Tonte régulière + fauches tardives autour des arbres)

REVETEMENT

- Platelage
- LOT VRD? Terre/Pierre chemin creux réhabilité

LOT VRD

INFRASTRUCTURE / MOBILIER

A dessiner une fois plan calé:
- Bastaings bois pied de talus chez acquéreur

REVETEMENTS

A dessiner une fois plan calé:
- Voirie ENROBE
- Voirie BETON
- Voirie PAVES
- Seuils, placettes
- Cheminement BETON DESACTIVEE
- Cheminement STABILISE
- Stationnement PAVES BETON ENGAZONNES

GESTION EP

- Noue plantée en fond (gazon en avant, vivaces au creux, arbustes en arrière)
- Dépression engazonnée
- Bassin
- Bande engazonnée incurvée (point bas au centre pour guidage de l'eau)

RECULS REGLEMENTAIRES

SURFACES NON CONSTRUCTIBLES AU REGLEMENT

- Recul de 10m en limite de zone A ou N
  +
  Maillage bocager à créer en gardant 8 m de recul depuis le pied de haie (donc planter à 2metre max de la limite)
- Recul de 3m par rapport aux limites
- Recul de 8m en pied de haie
- ZH présumée

AVP